COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 8 juillet 2024

38 élus présents (59 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

ASSOCIATION CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT D'UN POSTE D'INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE (ISG) (06/7.5.6/2424B)

Garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales est une des priorités de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Haut-Rhin a pour objet social principal de mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

Parmi les dispositifs mis en œuvre par le pôle accès aux droits et violences du CIDFF du Haut-Rhin, celui des intervenantes sociales en gendarmerie (ISG), est actif depuis 2019, sur l'ensemble des zones gendarmerie du département.
Les ISG ont pour mission de recevoir et de guider les personnes repérées par les gendarmes, notamment pour des faits de violences intrafamiliales (victimes, auteurs ou témoins impactés) et d'accueillir les personnes orientées par le CIDFF ou les partenaires du département et en demande d'un accompagnement pour accéder aux gendarmeries.

Sur le département du Haut-Rhin, trois ISG sont actuellement en poste, selon un découpage nord-sud organisé en fonction du ressort territorial des tribunaux judiciaires : une intervenante pour le secteur nord du département (compagnies de gendarmerie de Colmar et Soultz-Guebwiller), une intervenante pour les communes rurales et périurbaines du sud du Haut-Rhin (poste basé physiquement à la brigade de gendarmerie de Mulhouse), et enfin une intervenante à Altkirch dont le poste a récemment été créé.

En 2023, 503 personnes (dont une centaine résidant sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération) ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif sur l'ensemble des zones de gendarmerie du département. 2 625 entretiens ont été réalisés.

Le déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariat (ISC) et en gendarmerie (ISG) est une des actions prioritaires de la STSPD 2022 – 2026 visant la protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables parmi lesquelles les victimes de violences intrafamiliales et les victimes de violences faites aux femmes. La pérennisation de ces postes permet d'apporter une meilleure réponse à ces questions sociétales sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et d'assurer une continuité du service d'accompagnement des victimes.

Le coût annuel d'un poste d'ISG ou d'ISC varie entre 50 000 € et 55 000 €.
Ces deux dispositifs sont financés en partie par l'Etat à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et la Caisse d'allocations familiales (CAF).
La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) participe uniquement au cofinancement du dispositif des ISG. Il appartient aux associations porteuses de ces postes de trouver d'autres financements. S'agissant des ISG qui interviennent en zone périurbaine et rurale (33 communes de Mulhouse Alsace Agglomération sont concernées, ce qui représente 108 852 habitants), Mulhouse Alsace Agglomération a été sollicitée par le CIDFF pour participer au cofinancement.

En outre, depuis plusieurs années, Mulhouse Alsace Agglomération apporte son concours financier à l'association APPUIS, aux côtés de l'Etat et de la ville de Mulhouse pour participer au cofinancement à hauteur de 4 000 € pour les postes d'intervenantes sociales au commissariat central de Mulhouse et de Bourtzwiller. Ces postes ont compétence pour l'ensemble des habitants de la circonscription de sécurité publique comprenant Mulhouse, Pfastatt, Brunstatt-Didenheim et Riedisheim, soit 140 329 habitants.

C'est ainsi que, dans un souci d'équité et afin de garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales il est envisagé de contribuer de manière égale au financement des postes d'ISC et d'ISG sur l'ensemble du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération. Une subvention de fonctionnement de 6 000 € au CIDFF est proposée pour participer au cofinancement d'un poste d'ISG, au titre de l'année 2024 (une subvention de 6 000€ a été attribuée en 2023).

L'attribution et le versement de la subvention votée dans le cadre de la présente délibération sont conditionnées à la signature du contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, et au respect par le bénéficiaire de ses principes afférents.

La subvention fera l'objet d'un versement unique dès lors que la délibération sera exécutoire.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :
Chapitre 65 - article 65748 - fonction 10
Service gestionnaire et utilisateur : STSPD et Projets
Les crédits sont disponibles sur la ligne de crédit n° 17 820

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le principe de participation au financement d'un poste d'intervenante sociale en gendarmerie,
- approuve le montant de la subvention proposée (6 000 €) à verser au CIDFF,
- charge le Président ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance	Le Président
	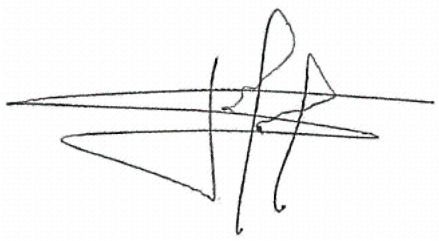
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Fabian JORDAN